

# VISIONMED GROUP

Société anonyme

Siège social : 112, avenue Kléber - 75116 PARIS

514 231 265 R.C.S. PARIS

(la "Société")

## RAPPORT COMPLÉMENTAIRE PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(dans le cadre de l'utilisation, par le Conseil d'administration du 29 novembre 2017,  
de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale  
extraordinaire du 29 septembre 2016 [3<sup>ème</sup> résolution])

**Chers actionnaires,**

Nous vous rendons compte, conformément aux dispositions légales en vigueur, de l'usage qui a été fait de la délégation de compétence consentie à votre Conseil d'administration, par l'assemblée générale à caractère extraordinaire du 29 septembre 2016, dans sa 3<sup>ème</sup> résolution.

### A. AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE RESERVEE

Cette assemblée nous a ainsi délégué sa compétence pour une durée de dix-huit (18) mois, en vue de nous permettre de décider l'émission en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques que le Conseil appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros, monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société, ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, émises à titre onéreux ou gratuit, dont la souscription devra être opérée en numéraire.

Elle a également supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux valeurs mobilières qui seraient émises au profit au profit de personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour le compte de tiers ou à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs, sous réserve que ces investisseurs agissent pour compte propre (personnes visées par le II.2 de l'article L.411-2 du code monétaire et financier).

Dans ce cadre, votre Conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 29 novembre 2017, une augmentation d'un montant nominal total de 1 400 000 €, par émission de 2 800 000 actions ordinaires nouvelles de 0,50 € de valeur nominale, à souscrire au prix unitaire de 0,94 €, soit avec une prime d'émission par action de 0,44 €, représentant un montant total de souscription, prime d'émission incluse de 2 632 000 €, et à libérer intégralement à la souscription en numéraire, y compris la prime d'émission, par versement en espèces. Ce prix unitaire de souscription de 0,94 € est fixé en conformité avec la 3<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale extraordinaire précitée, il correspond à la moyenne des cours constatés au cours des 5 séances de bourse, comprises entre le 23 novembre 2017 et le 29 novembre 2017, diminuée d'une décote de 21,85 % ;

Ces actions nouvelles sont réservées, conformément aux termes de la délégation donnée par l'assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire de ce jour, (4<sup>ème</sup> résolution), exclusivement au profit de personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour le compte de tiers, à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs, sous réserve que ces investisseurs agissent pour compte propre tels que prévue par le II.2 de l'article L.411-2 du code monétaire et financier. Les souscriptions seront retenues conformément à la règle "prior tempore", le premier souscripteur ayant souscrit étant le premier servi.

**B. INCIDENCE DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL**  
**SUR LA SITUATION DES ACTIONNAIRES ET DES CAPITAUX PROPRES**

L'incidence de l'augmentation de capital sur la situation des actionnaires et les capitaux propres (sur une base des comptes de la Société au 30 juin 2017) et ce, sur la base d'un capital pleinement dilué de l'ensemble des obligations convertibles en actions, des bons de parts de créateurs d'entreprise, bons de souscription d'actions et autres attributions gratuites d'actions, existants à ce jour, ressort comme suit dans le tableau figurant en annexe.

-----

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le présent rapport complémentaire est tenu à votre disposition au siège social, et sera directement porté à votre connaissance lors de la prochaine assemblée générale.

Note	Tableau de dilution	Capitaux propres	Nombre d'actions	Prix de souscription d'une action	Quote part par action des Capitaux Propres	Dilution pour 1 % de détention du capital social avant l'opération
i	<b>Capitaux propres au 30 juin 2017, incluant les augmentations de capital et primes d'émissions depuis le 01/07/2017</b>	17 114 540	22 833 792		0,75	1,000%
xvii	Emission d'actions	2 632 000	2 800 000	0,94		
	<b>Après l'émission d'actions gratuites</b>	19 746 540	25 633 792		0,77	0,891%
iii	Exercice des BSA <sup>2015</sup> gratuits - Protection des droits des titulaires de valeurs mobilières - conseil d'administration du 21 octobre 2016	0	37 930			
iii, xv	Exercice des BSA L1 restant à convertir - conseil d'administration du 07 octobre 2016	2 600 000	1 140 350	2,28		
ii	Attribution d'actions gratuites au terme d'une période de 2 ans - conseil d'administration du 7 octobre 2016	0	10 000			
ii	Attribution d'actions gratuites au terme d'une période de 2 ans - conseil d'administration du 20 octobre 2017	0	15 000			
v, xv	Exercice des BSA L1 - conseil d'administration du 07 octobre 2016	3 000 000	1 190 476	2,52		
v, vi, xvi	Exercice des OCA L1 restant à convertir - conseil d'administration du 11 avril 2016 restant à convertir	770 000	658 120	1,17		
vi, vi, xvii	Exercice des OCA L1 restant à convertir - conseil d'administration du 11 avril 2016 restant à convertir	50 000	42 735	1,17		
vi, xv	Exercice des BSA L1 - conseil d'administration du 07 octobre 2016	2 400 000	1 176 470	2,04		
xiii, xv	Exercice des BSA L1 - conseil d'administration du 07 octobre 2016	1 000 000	609 756	1,64		
xiii, xv	Exercice des BSA L1 - conseil d'administration du 07 octobre 2016	1 000 000	719 424	1,39		
v, xv	Exercice des BSA L1 - conseil d'administration du 07 octobre 2016	1 000 000	709 219	1,41		
xii, xv	Exercice des BSA L1 - conseil d'administration du 07 octobre 2016	1 000 000	704 225	1,42		
xii, xv	Exercice des BSA L1 restant à convertir - conseil d'administration du 11 avril 2016	6 000 000	1 796 407	3,34		
xiii	Exercice des BSA - conseil d'administration du 30 juillet 2015	1 312 000	400 000	3,28		
xiv	Exercice des BSA L1 - conseil d'administration du 5 août 2015, restant à convertir sur tranches 3,5 et 6	2 939 823	732 227	4,01		
	Exercice des BSPCE (attribué par le conseil d'administration du 13 avril 2010)	252 574	112 255	2,25		
ii	Attribution d'actions gratuites au terme d'une période de 2 ans - conseil d'administration du 18 décembre 2015		50 000			
ii	Attribution d'actions gratuites au terme d'une période de 2 ans - conseil d'administration du 26 décembre 2016		30 000			
	<b>Après l'émission et l'exercice des instruments dilutifs</b>	<b>43 070 937</b>	<b>35 768 386</b>		<b>1,20</b>	<b>0,638%</b>

- i) soit 603 OCA converties et 120 000 actions gratuites attribuées entre le 01/07/2017 et le 30/11/2017 après bourse
- ii) cette attribution ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de deux ans. Lors de chaque attribution, il sera procédé au virement d'un compte de réserve des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer.
- iii) ne porte que sur les BSA encore détenus par L1 à la date du 26 décembre 2016 issus des tranches 1 à 7 et non encore exercés.
- iv) tirage et communiqué de presse du 14 décembre 2016
- v) tirage du 26 janvier 2016 et communiqué de presse du 27 janvier 2017
- vi) Conversion estimée au cours du 29/11/2017 après bourse, soit 1,17 euros
- vii) Tirage du 6 juin 2017 et communiqué de presse du 7 juin 2017
- viii) Tirage du 4 août 2017 et communiqué de presse du 7 août 2017
- ix) Tirage du 1er septembre et communiqué de presse du 4 septembre 2017
- x) Tirage du 2 octobre 2017 et communiqué de presse du 3 octobre 2017
- xi) Tirage du 26 octobre 2017 et communiqué de presse du 27 octobre 2017
- xii) Tirage du 3 mai 2016 - cf Communiqué de presse du 4 mai 2016
- xiii) dont 0,10 € pour l'acquisition des BSA.
- xiv) Le prix d'émission correspond à 115 % du plus petit "VWAP" durant la "pricing period", les termes "VWAP" et "pricing period" étant définis dans le contrat d'émission conclu entre VISION MED GROUP et LI CAPITAL SPECIAL SITUATION FUND en date du 6 août 2015. Ce prix représente la moyenne pondérée des prix de souscription retenus lors des tirages des tranches concernées (voir tableau de suivi des actions).
- xv) Le prix d'émission correspond à 115 % du plus petit "VWAP" durant la "pricing period", les termes "VWAP" et "pricing period" étant définis dans le contrat d'émission conclu entre VISION MED GROUP et LI CAPITAL SPECIAL SITUATION FUND en date du 11 avril 2016. Ce prix représente le prix d'exercice déterminé lors du tirage de la tranche (voir tableau de suivi des actions).
- xvi) Le prix d'émission correspond à 90 % du plus petit "VWAP" durant la "pricing period", les termes "VWAP" et "pricing period" étant définis dans le contrat d'émission conclu entre VISION MED GROUP et LI CAPITAL SPECIAL SITUATION FUND en date du 11 avril 2016.
- xvii) Conseil d'administration du 29/11/2017